

Image not found or type unknown



Saisie de mes biens mobiliers

Par **laurent08200**, le **01/12/2016** à **15:50**

Bonjour,

Un huissier doit venir ce jour : "Avis avant saisie vente" je me présenterai à votre domicile le 01/12/2016 entre 6 heures et 21 heures pour procéder à la saisie vente de vos biens.

La question et la suivante? : Si, dans absolu, l'huissier ne se présentait pas ce jour, peut-il se présenter un autre jour sans prévenir ?

si oui pouvez vous préciser (article de loi)

si non pouvez vous préciser (article de loi)

Merci.

Par **youris**, le **01/12/2016** à **18:16**

bonjour,

il peut entrer chez vous même en votre absence sous certaines conditions.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F399>

salutations